

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 février 2019 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence de la maire suppléante M^{me} Josée Clément.

Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-02-091 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 février 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Financement supplémentaire / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-02-092 Financement supplémentaire / Remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40 / Règlement n° 1737

CONSIDÉRANT la permission de voirie n° 2506-501-71083-00040-18-1002 – REV.1 du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le Ministère exige, à l'article X de cette permission de voirie, qu'en cas d'incidence majeure des travaux sur la structure d'autoroute nécessitant la fermeture partielle ou complète de celle-ci, l'intervenant doit appliquer le plan d'intervention d'urgence;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention d'urgence exige une signalisation en place et pouvant être mobilisée dans un très court délai;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu que les installateurs de la signalisation soient présents sur le chantier en tout temps;

CONSIDÉRANT que tout accès aux zones de forages depuis l'autoroute est prohibé;

CONSIDÉRANT l'article XXI de la permission de voirie exigeant une surveillance permanente de la structure de la chaussée pendant le forage et la construction de l'ouvrage afin de déceler tout mouvement de sol ou résurgence de boue de forage, que des photos doivent être prises, avant, durant et après, pour déceler l'apparition des fissures ou d'affaissement de la chaussée et que des mesures d'élévation doivent être prises au droit du forage, avant, pendant et après les travaux, le long de l'emprise;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 120 000 \$ pour les travaux de remplacement par forage directionnel d'une conduite d'eau potable sous l'autoroute 40;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie et environnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à ces travaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-02-093 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-02-094 Levée de la séance

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 04 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Josée Clément, maire suppléante

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe